



Porte de
Drôme Ardèche
Communauté de communes



CONTRAT DE VILLE

Protocole d'engagements renforcés et réciproques
Quartier prioritaire « Clairval » de Saint-Rambert d'Albon
2020 – 2022



Sommaire

- **Page 1** : Page de présentation avec les logos des partenaires
- **Page 2** : Sommaire
- **Page 3** : Liste des signataires du protocole d'engagements renforcés et réciproques
- **Page 4** : Introduction et Préambule
- **Pages 5 et 6** : Article 1 - Bilan du Contrat de Ville au 31 décembre 2018
- **Page 7** : Article 2 – Objet du protocole d'engagements renforcés et réciproques
- **Page 8 et 9** : Article 3 – Modalités de gouvernance
- **Pages 10, 11, 12 et 13** : Article 4 – Priorités et Enjeux
- **Pages 14** : Signatures des Partenaires

Les signataires

- L'État
- La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
- La Commune de Saint-Rambert d'Albon
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Conseil Départemental de la Drôme
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- L'Éducation Nationale
- La Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme
- Le Pôle Emploi
- L'Office Public de l'Habitat, Drôme Aménagement Habitat

Introduction

La politique de la Ville est une politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée (géographie prioritaire) tentant de limiter « l'effet quartier ».

Les Contrats de Ville de nouvelle génération ont succédé, à compter de 2015, aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), afin de constituer le cadre d'action d'une Politique de la Ville profondément renouvelée depuis cette date.

Ce nouveau cadre national de la Politique de la Ville visait à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche, le quartier « Clairval » de la ville de Saint Rambert d'Albon a été identifié, en 2015, comme quartier prioritaire, entrant ainsi dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Le pilotage de ce nouveau dispositif a été confié par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, le 22 juillet 2015, à la Commune de Saint-Rambert d'Albon.

Préambule

La loi de finances de 2019 (adoptée en décembre 2018) a acté la prorogation des Contrats de Ville jusqu'en 2022, entraînant le maintien de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

Le présent document ne vise pas à élaborer un nouveau contrat mais à donner une impulsion à la poursuite de sa mise en œuvre au regard des évolutions survenues depuis sa signature.

Le quartier « Clairval » connaît depuis la signature du Contrat de Ville, une baisse démographique le plaçant en dessous du seuil de population arrêté de la géographie prioritaire. Néanmoins, les problématiques demeurent, comme les indicateurs économiques le montrent : en valeur relative, ce quartier possède les indicateurs socio-économiques les plus alarmants des QPV du département.

La rénovation du Contrat de Ville prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, traduisant la mobilisation des partenaires signataires.

Il sera annexé au Contrat de Ville et s'appuie sur plusieurs documents de référence :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2019
- La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants du quartier
- Le rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public (2018)

Article 1 : Bilan du contrat de ville au 31 décembre 2018

1) Des réponses adaptées aux problématiques identifiées dans le diagnostic

- En matière d'actions transversales :
 - Une meilleure articulation entre les attentes des habitants et la commune
 - Le recrutement de deux éducatrices de « prévention spécialisée » pour un meilleur accueil et une réelle prise en compte des jeunes par un travail de médiation et d'ouverture aux autres, se traduisant par le portage de projets individuels et collectifs : séjours, chantiers, travaux d'intérêts généraux en vue de l'attribution d'une bourse au permis de conduire

- En matière de **cohésion sociale** :
 - Le recrutement d'une médiatrice santé
 - La mise en place de chantiers éducatifs
 - La collaboration avec les établissements scolaires en rapprochant les parents et l'institution

- En matière de **cadre de vie et renouvellement urbain** :
 - Le recrutement d'une médiatrice dans le but de faciliter :
 - les relations entre les habitants du quartier
 - Le soutien des personnes âgées en situation d'isolement
 - Le développement des liens intergénérationnels
 - La valorisation du quartier par un travail de mémoire (réalisation d'un film documentaire)
 - Un travail de réappropriation de l'espace public pour désenclaver le quartier
 - Des temps de rencontres et de partages (fêtes de quartiers, rencontres *Temps'Thé* en pieds d'immeuble ...etc.)

- En matière de **développement économique et d'emploi** :
 - L'accueil et l'accompagnement par l'accès aux droits vers les structures adaptées aux demandes
 - La collaboration entre les différents acteurs de l'emploi / insertion intervenant au Centre Social Municipal

2) Les apports de la Communauté de Communes Porte de DromArdèche (CCPDA)

La Communauté de Communes développe des saisons culturelles riches (signature d'un Contrat Territorial, Artistique et Culturel) ainsi que des actions envers la petite enfance dans ce quartier.

En matière de santé publique, elle vient de signer un Contrat Local de Santé (CLS) qui verra, notamment, la construction d'un Centre de Santé Intercommunal, au sein du quartier Clairval de St Rambert d'Albon, dans le but de pallier l'absence ou le départ en retraite des médecins généralistes sur son territoire.

Cette future infrastructure accueillera également la crèche, gérée par la Communauté de Communes.

Les locaux actuels, situés au sein du quartier dans l'ancienne école maternelle du Val d'Or, ne permettent plus un accueil dans les conditions réglementaires liées à son activité.

Néanmoins, la situation du quartier Clairval, qui affiche un taux de logements sociaux de 62%, reste préoccupante au regard des indicateurs suivants :

- Le taux de pauvreté (55%) est supérieur à la moyenne des QPV du département
- Le taux de population jeunes (33%) est supérieur à la moyenne régionale des QPV

Article 2 : Objet du protocole

A travers ce protocole, la commune souhaite :

- **Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville** (besoins non couverts des habitants du quartier), notamment au regard des résultats de l'évaluation conduite à mi-parcours en faisant ressortir les perspectives exprimées par les partenaires.
- **Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée entre les signataires, associant le Conseil Citoyen** en renouvelant les modalités de sa composition, notamment en matière de représentativité (égalité hommes-femmes, diversité des âges et des CSP).

Article 3 : Modalités de gouvernance

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche n'ayant pas pris la compétence Politique de la Ville, la Commune de St Rambert d'Albon poursuivra le pilotage du Contrat de Ville.

La composition des instances de gouvernance est ainsi redéfinie :

Le Comité de Pilotage :

Le Comité de Pilotage est co-présidé par la commune de Saint Rambert d'Albon et l'État.

Sont membres du Comité de Pilotage, les signataires suivants :

- La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, le Conseil Départemental de la Drôme, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Drôme Aménagement Habitat (DAH), l'Agence Régionale de Santé (ARS), Pôle Emploi et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.
- Les représentants du Conseil Citoyen pourront prendre part au Comité de Pilotage. (cf. cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014).
- Tous les partenaires du Contrat de Ville pourront, le cas échéant, être également associés à cette instance.

Il se réunit au moins une fois par an afin de procéder :

- à l'examen et à la validation des interventions à retenir au regard des objectifs fixés
- à la pertinence et au suivi de l'engagement des crédits engagés

Le Comité Technique :

Le Comité Technique est une émanation du Comité de Pilotage auquel doivent être conviés tous les acteurs participants à la vie locale (qu'ils soient financeurs ou non).

Les représentants du Conseil Citoyen pourront prendre part au Comité Technique (cf. cadre de référence des Conseils Citoyens de juin 2014).

Il se réunit au minimum deux fois par an en début et fin d'année, afin de procéder :

- au lancement et à l'étude de la pertinence des appels à projets
- à la mise en œuvre opérationnelle des fiches actions et au suivi des porteurs
- à l'évaluation des actions en fin d'année

Personnes référentes :

Le Contrat de Ville est animé par le chargé de mission Politique de la Ville mis à disposition par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, sous l'autorité du Maire de Saint Rambert d'Albon. Le chargé de mission assurera l'animation et le suivi des actions mises en œuvre, en lien avec les acteurs et partenaires locaux du Contrat de Ville.

Le suivi du Contrat de Ville intègre :

- L'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles
- Le suivi de l'engagement des crédits
- Le programme de contrôle
- L'accompagnement des porteurs de projets associatifs

Les éléments de suivi seront regroupés dans un bilan annuel porté à la connaissance du Comité de Pilotage. Le Contrat de Ville sera évalué sur la base de ce bilan.

La Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) :

La convention d'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) au bénéfice du bailleur social (DAH) expire au 31 décembre 2019 (délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2018).

Le bailleur social reste toutefois signataire du protocole et un partenaire incontournable du Contrat de Ville.

Annexes au protocole :

- Le Contrat Local de Santé, signé en avril 2019.
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) lancé en mai 2016

Article 4 : Priorités et enjeux

Enjeux	Objectifs	Déclinaisons locales
<p>Sécurité / Prévention de l'ordre public</p>	<p>Garantir une connaissance partagée des phénomènes de délinquance</p> <p>Consolider le lien avec les 16/30 ans</p> <p>« Dé-diaboliser » le rôle des forces de l'ordre auprès des habitants</p>	<p>Maintenir le rythme des réunions thématiques des CLSPD pour garantir la coordination des projets</p> <p>Maintenir les deux postes d'éducatrices/éducateurs de prévention spécialisée</p> <p>Développer des actions visant à rapprocher les forces de l'ordre de la population</p>
<p>Logement / Cadre de vie</p>	<p>Renforcer les outils des copropriétés dégradées</p> <p>Lutter contre « les marchands de sommeil »</p> <p>Garantir la cohésion sociale par une présence humaine</p>	<p>Poursuivre la rénovation de la Copropriété</p> <p>Lancer une OPAH / Rénovation Urbaine sur la zone d'habitations concernées</p> <p>Instaurer le « permis de louer » à l'exemple de St Vallier</p> <p>Maintenir le poste de médiatrice/médiateur social(e) qui garantit la cohésion entre le Bailleur, le Centre Social, la Municipalité et les habitants ; en accompagnant ces derniers dans leur vie quotidienne</p>

<p>Solidarité/Santé</p>	<p>Améliorer l'offre de soins de proximité</p> <p>Améliorer l'accès aux soins et aux parcours de soins : pour prendre en compte la difficulté des habitants les plus éloignés des dispositifs classiques de prévention (dépistage organisé...)</p> <p>Renforcer les initiatives de prévention</p> <p>Développer les « portraits santé » des habitants pour orienter les actions</p>	<p>Créer un Centre de Santé Intercommunal sur St Rambert avec une équipe pluridisciplinaire pour un parcours coordonné du patient,</p> <p>Renforcer le poste de médiatrice/médiateur santé</p> <p>Développer des actions de prévention auprès des plus jeunes : exemples : dispositif "Parler Bambins", CPS (Carte de Professionnels de Santé)</p> <p>Bénéficier et suivre les données sur atlas santé fournis par l'ARS et l'Organisme Régional de Santé.</p>
<p>Solidarité Jeunesse / Culture / Sport Citoyenneté / Lutte contre les discriminations</p>	<p>Favoriser le développement à la citoyenneté, à la lutte contre les discriminations à travers le sport</p> <p>Mettre en lumière les initiatives développées dans le quartier</p> <p>Développer l'accès au permis de conduire</p>	<p>Favoriser l'accès à des activités sportives les plus variées possibles en veillant à la parité fille-garçon</p> <p>Par le chant, la danse, la représentation théâtrale ou l'improvisation</p> <p>Poursuivre l'action de « Bourse au Permis de Conduire »</p>

<p>Solidarité / Jeunesse Culture / Sport Citoyenneté / Lutte contre les discriminations (suite)</p>	<p>Faciliter l'accès à la culture en facilitant les mobilités, les offres culturelles et sportives de proximité Valoriser les expressions culturelles diverses</p>	<p>Aider, via le CCAS, l'adhésion aux clubs sportifs avec une incitation financière (carte Pass'Sports)</p> <p>Impliquer les habitants dans des projets artistiques d'envergure nationale</p> <p>Développer des actions pour favoriser la pratique d'instruments de musique habituellement non accessibles</p> <p>Inciter à l'adhésion à la Bibliothèque Municipale (action « <i>Le livre, un atout pour la Bibliothèque !</i> »)</p>
<p>Éducation / Jeunesse</p>	<p>Permettre un meilleur apprentissage des élèves de CP et CE1, afin d'envisager une meilleure réussite scolaire</p> <p>Favoriser le dialogue entre les entreprises et les jeunes</p> <p>Soutenir les élèves de primaire et les collégiens dans leur parcours scolaire</p>	<p>Poursuivre le dédoublement des classes de CP et CE1. Renforcer l'encadrement des classes concernées avec 1 ATSEM par classe de maternelle</p> <p>Mettre en place des partenariats avec les entreprises pour proposer des stages aux élèves de 3èmes</p> <p>Poursuivre le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) au sein du Centre Social et Culturel Municipal : aide aux devoirs, apprentissage de la citoyenneté, éveil à la culture</p>

<p>Éducation / Jeunesse (suite)</p>	<p>Soutenir les lycéens dans leur parcours scolaire</p>	<p>Développer des actions de découverte de l'entreprise</p> <p>Mettre en place des actions de « parrainage »</p>
<p>Emploi-Insertion / Jeunesse / Lutte contre les discriminations</p>	<p>Aider les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (notamment les jeunes) à s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion, les conduire à construire leur place dans la société</p>	<p>Déployer plus fortement le dispositif « Garantie Jeunes »</p> <p>S'appuyer sur le dispositif « École de la 2^{ème} chance »</p> <p>S'appuyer sur l'« EPIDE » (Établissement Pour l'Insertion dans l'Emploi)</p> <p>Déployer le dispositif PAQTE (Pacte avec les Quartiers dans Toutes les Entreprises) avec les entreprises locales</p>

L'État

**La Communauté de Communes Porte de
DrômArdèche**

La Commune de Saint-Rambert d'Albon

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Départemental de la Drôme

**L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-
Alpes**

L'Éducation Nationale

La Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme

Le Pôle Emploi

**L'Office Public de l'Habitat, Drôme
Aménagement Habitat**